



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 juin 2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DÉCHETS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DÉCHETS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif 2026 adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 ;

Considérant le Budget primitif 2026 du budget Collecte des Déchets ayant été présenté sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, le vote du budget a porté exclusivement sur les crédits nouveaux ouverts au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'investissement ont été repris au Budget primitif 2026 et inscrits parallèlement aux crédits nouveaux afin d'assurer la continuité des opérations engagées ;

Considérant que ces restes à réaliser, établis sur la base des engagements juridiques constatés au 31 décembre 2025, ont été définitivement arrêtés lors de l'adoption du Compte financier unique 2025. Ils constituent des éléments concourant à la détermination et à la justification du résultat de l'exercice 2025 ;

Considérant, la nécessité d'inscrire la reprise des résultats 2025 tels qu'issus des comptes financiers uniques (CFU), votés en Conseil communautaire du 26 mai 2026 et de réajuster les crédits votés au budget primitif 2026, par un budget supplémentaire 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité)
Contre : Marie-Claire Poggi, Josepha Olivesi et Julien Morganti
Abstention : Nicolas Battini

Le Budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Collecte des déchets, par chapitre et opérations comme suit :

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DÉCHETS**EN FONCTIONNEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES :**

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	1 312 000,00	130 000,00	1 442 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 841 000,00	0,00	5 841 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00	130 000,00	780 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 633 000,00	40 700,00	6 673 700,00
66	Charges financières	17 000,00	0,00	17 000,00
67	Charges spécifiques	61 000,00	7 697,84	68 697,84
68	Dotations aux provisions et dépréciations	40 000,00	- 20 000,00	20 000,00
		14 564 000,00	288 397,84	14 852 397,84
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	158 397,84	158 397,84
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	50 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 710 000,00	0,00	1 710 000,00
731	Fiscalité locale	12 804 000,00	0,00	12 804 000,00
74	Dotations et participations	0,00	130 000,00	130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
		14 564 000,00	288 397,84	14 852 397,84

EN INVESTISSEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES :

Dépenses d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00	0,00	2 500,00	28 500,00
21	Immobilisations corporelles	650 856,38	533 143,62	223 183,88	1 407 183,88
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
		876 856,38	533 143,62	225 683,88	1 635 683,88
Recettes d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	575 683,88	575 683,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00	0,00	130 000,00	780 000,00
13	Subventions d'investissement	199 477,14	80 522,86	0,00	280 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	480 000,00	0,00	- 480 000,00	0,00
		1 329 477,14	80 522,86	225 683,88	1 635 683,88

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr